

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: MoS2 Grease
- Code du produit: 636101301
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation Produit lubrifiant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:  
A.M.P.E.R.E. SYSTEM  
3 Rue Antoine Balard - P.A. du Vert Galant  
95310 Saint-Ouen-l'Aumône - France  
Tel: +33 1 34 64 72 72  
Fax: +33 1 30 37 55 17  
E-mail: [fds@amperesystem.com](mailto:fds@amperesystem.com)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59.  
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1                      H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

STOT SE 3                      H336                      Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1                      H304                      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3                      H412                      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
pentane  
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics
- Mentions de danger  
H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H336                      Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412                      Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 1)

- Conseils de prudence
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
  - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
  - P260 Ne pas respirer les aérosols.
  - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
  - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
  - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
  - P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
  - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:
  - EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

\*

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

#### · Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25-<50%
CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	pentane Flam. Liq. 1, H224; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-<25%
Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	10-<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-<25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<10%

- Indications complémentaires:

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
  - Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 2)

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
  - Brouillard d'eau
  - Poudre d'extinction
  - Dioxyde de carbone
  - Mousse résistant à l'alcool
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
  - Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
  - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
  - Assurer une aération suffisante.
  - Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
  - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
  - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
  - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
  - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Préventions des incendies et des explosions:
  - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
  - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
  - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
  - Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage:
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
    - Stocker dans un endroit frais.
    - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
  - Indications concernant le stockage commun:
    - Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
  - Autres indications sur les conditions de stockage:
    - Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
    - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:  
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
106-97-8 butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))		
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm	
109-66-0 pentane		
VME	Valeur à long terme: 3000 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
74-98-6 propane		
VME	Valeur à long terme: 1800 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
75-28-5 isobutane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))		
VME	Valeur à long terme: 2400 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
· DNEL		
109-66-0 pentane		
Oral	DNEL Longterm-systemic	214 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Longterm-systemic	214 mg/kg bw/day (Consumer)
		432 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm-systemic	643 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		3000 mg/m <sup>3</sup> (Worker)
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatics		
Oral	DNEL Longterm-systemic	300 mg/kg bw/day (Consumer)
Dermique	DNEL Longterm-systemic	300 mg/kg bw/day (Consumer)
		300 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm-systemic	900 mg/m <sup>3</sup> (Consumer)
		1500 mg/m <sup>3</sup> (Worker)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Filtre AX/P2

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filter A2/P2

· Protection des mains:

Porter des gants pour la protection contre les produits chimiques selon la norme EN 374



Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 4)

contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,5$  mm

## · Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le contact permanent, nous recommandons les gants avec un temps de rupture d'au moins 240 minutes, avec la préférence donnée à un temps de passage supérieur à 480 minutes. Pour le court terme ou le carter de protection, nous vous recommandons de le même. Nous sommes conscients que des gants qui offrent ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, la réduction du temps de passage sont acceptables, à condition que les procédures régissant l'entretien et le remplacement à temps sont suivies. L'épaisseur des gants n'est pas une bonne mesure de la résistance des gants à l'encontre d'une substance chimique, car cela dépend de la composition exacte de la matière à partir de laquelle les gants sont faits. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

## · Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN-166)



Lunettes de protection hermétiques

## · Protection du corps: Utiliser une tenue de protection. (EN-13034/6)

\*

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales.	
· Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-44,5 °C
· Point d'éclair	-97 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	285 °C
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,4 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	3100 hPa
· Densité à 20 °C:	0,661 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 5)

· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	76,5 %
· Teneur en substances solides:	
	0,1 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2% aromatics

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4951 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FR

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 6)

## \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

109-66-0 pentane

NOEC (72h) 7,51 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC50 (72h) 10,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 4,26 mg/l (Oncorhynchus mykiss (96h))

EC50/48h 2,7 mg/l (Dm)

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2% aromatics

NOEC 0,1-1 mg/l (Unfind)

EC50 (72h) &gt;100 mg/l (algae)

LC50/96h 10-100 mg/l (Fish)

EC50/48h 10-100 mg/l (Dm)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Écotoxique

#### · Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### · 14.1 Numéro ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA

UN1950

### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN

UN1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 7)

· IATA	AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· ADN	
· Classe ADN/R:	2 5F
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
· Catégorie de transport	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Code de restriction en tunnels	2
	D

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 8)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

\*

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO  
4320 AÉROSOLS INFLAMMABLES (FOR FRANCE)  
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:

Classe	Part en %
NK	75-<100
- VOC-CH 76,50 %
- VOC-EU 505,7 g/l
- Danish MAL Code 5-3
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes  
H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Acronymes et abréviations:  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Version: 9

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: MoS2 Grease

(suite de la page 9)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR